

Mineurs non accompagnés (CANADA)

JEUNES ETUDIANTS 2017



Les compagnies aériennes exigent que les adolescents ou les enfants d'un certain âge qui voyagent sans leurs parents ou tuteurs soient enregistrés en tant que Mineurs non accompagnés. Le règlement et les frais peuvent varier d'une compagnie à une autre ; il faut donc s'assurer de la politique de la compagnie aérienne avant de réserver un vol pour l'élève.

Qu'est-ce qui est inclus dans le service Mineurs non accompagnés ?

Du pays d'origine jusqu'au Canada :

Après l'enregistrement, les parents laissent leur enfant à la charge du personnel de l'aéroport. L'enfant est encadré tout au long de son trajet et est dirigé vers un membre d'EC à son arrivée, après son passage au contrôle d'identité et aux douanes. Un membre d'EC sera spécialement chargé d'attendre l'élève dans le hall d'arrivée. Le membre d'EC ne sera autorisé à être en charge de ce dernier qu'après le contrôle de ses propres papiers d'identité par la compagnie aérienne (qui vérifie qu'elle est bien la personne chargée de l'élève).

Du Canada jusqu'au pays d'origine :

EC envoie un membre de l'équipe à l'aéroport pour accompagner l'élève dans son enregistrement, puis le laisse à la charge d'un membre de la compagnie aérienne. Le membre d'EC reste à l'aéroport jusqu'au décollage. L'élève est ensuite encadré par l'équipe de la compagnie aérienne tout au long de son vol, puis est confié à ses parents/tuteurs à l'arrivée.

Si le service Mineurs non accompagnés est exigé par une compagnie aérienne, les parents/tuteurs doivent :

1. **Réserver** le service *Mineurs non accompagnés* pour l'aller et le retour de l'élève. Les frais varient en fonction de la compagnie aérienne. Lors de la réservation, il peut vous être demandé le nom du représentant de l'école EC chargé de l'élève : dans ce cas, EC vous transmettra cette information.

Réserver le service *Mineurs non accompagnés* de l'école pour l'aller-retour, pour un montant de 80\$CAD (par trajet). EC doit être impérativement informé lorsque l'élève voyage en tant que mineur non accompagné. Si le service Mineurs non accompagnés est réservé avec la compagnie aérienne mais pas avec l'école, les parents/tuteurs devront payer 400 \$CAD à EC, ce qui correspond au frais d'un envoi imprévu d'un membre d'EC à l'aéroport.

2. **S'assurer** que le nom du membre d'EC responsable de l'élève est bien transmis à la compagnie aérienne. Dans le cas contraire, l'élève pourrait ne pas être confié au membre de l'équipe d'EC à son arrivée, et pourrait devoir rentrer dans son pays d'origine. Dans ce cas, les parents/tuteurs seront chargés de payer les frais engendrés.

IMPORTANT : Il est nécessaire que le service *Mineurs non accompagnés* de l'école soit réservé si la compagnie aérienne exige elle aussi un service pour *Mineurs non accompagnés*. Dans ce cas, **les deux services doivent être réservés et payés**. Le service *Mineurs non accompagnés* de l'école n'est pas nécessaire si la compagnie aérienne n'en demande pas un.

